Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 049-214902694-20261123-2026112315-DE

COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2026

Date de Convocation : 17 novembre 2026
Présents : M. SÉNÉCAILLE Sylvain, **Maire** - Mmes OLIVIER Joëlle, SÉNÉCAILLE Elisabeth, CADRAN Cécile, MM PAPINEAU Benoît, RUAULT Yannick **Adjoints,** Mmes et MM BELLEC Romain, BLOUIN Daniel, CHOUTEAU Laurent, DARTEIL Chrystèle, DE ASCENÇAO Mélanie, FOUQUERAY Gérald, GILLET Frédérique, LAURENT Jérémie, LEGÉ Alain, LUCAZEAU Lucie, MONSARRAT Kévin, PELLETIER Huguette, QUERNIARD Claudie **Conseillers** **Secrétaire de séance** : Joëlle OLIVIER **Absents et Excusés** : V. BODY, H. AGHAEI, A. GROSSEAU, P. DANIEAU **Pouvoirs** : H. AGHAEI à D. BLOUIN, A. GROSSEAU à L. LUCAZEAU, P. DANIEAU à J. OLIVIER
Nombre de membres en exercice : 23 **Présents** : 19 **Votants** : 22

OBJET N°15 : AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE CERTAINS SERVICES DE LA COMMUNE AU PROFIT DE CHOLET AGGLOMÉRATION

Par délibération du 9 mai 2023, le Conseil Municipal de Saint-Christophe-du-Bois a approuvé la convention de mise à disposition de certains services de la Commune au profit de Cholet Agglomération.

Par ailleurs, par délibération du 8 décembre 2025, le Conseil Municipal de Saint Christophe du Bois a approuvé l'avenant n°1 à cette convention afin d'y intégrer le remboursement des frais liés au suivi des Points d'Apports Volontaires et de proroger d'un an la convention, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Monsieur le Maire rappelle que dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Président a la faculté d'établir un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'intercommunalité et ceux des communes membres, afin d'assurer une meilleure organisation des services. Ce rapport comporte notamment un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Aussi, dans l'attente de l'élaboration d'un nouveau schéma de mutualisation et afin de permettre à Cholet Agglomération et à ses communes de se saisir de cette opportunité, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver un avenant portant actualisation du schéma de mutualisation et prorogeant sa durée d'application jusqu'au 31 décembre 2027.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, par vote à mains levées et à l'unanimité,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29,

Vu la convention de mise à disposition de certains services de la Commune au profit de Cholet Agglomération approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 9 mai 2023,

Vu l'avenant n°1 à cette convention approuvé par délibération du conseil municipal en date du 8 décembre 2025,

Considérant la nécessité d'actualiser le schéma de mutualisation et de prolonger ses effets, afin de conduire une réflexion sur l'organisation des services intercommunaux et municipaux, dans le cadre du renouvellement de mandat,

Signé par : Sylvain SENECAILLE
Date : 24/11/2026
Qualité : MAIRE
, urope/Paris)
https://www.saint-christophe-du-bois.fr/documents_administratifs/89410

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 049-214902694-20261123-2026112315-DE

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de certains services de la Commune au profit de Cholet Agglomération ayant pour objet d'actualiser le schéma et de proroger d'un an sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Certifié conforme, le 23 novembre 2026

LE MAIRE,

Sylvain SÉNÉCAILLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture, le 24 novembre 2026,

LE MAIRE,

Sylvain SÉNÉCAILLE

Mise en ligne le : 26/11/2026 15:12 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Christophe-du-Bois
https://www.saint-christophe-du-bois.fr/documents_administratifs/89410